

## Enrichissez votre stratégie RH !

Accueillir un jeune en situation de handicap, une opportunité pour...

Repérer de nouvelles compétences

Booster la cohésion d'équipe

Questionner vos process

- ✓ Périodes de mise en situation professionnelle
- ✓ Visites d'entreprises
- ✓ Découvertes métiers
- ✓ Stages
- ✓ Alternance
- ✓ Service civique

Rencontrez de nouveaux talents en répondant à votre obligation d'emploi

Tentez l'expérience avec nous !

Ils en parlent en vidéo !



Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

## Vous êtes intéressé.e ?

### Un accompagnement : pourquoi, comment ?

Vous souhaitez vous engager dans une démarche d'accueil de jeunes talents en situation de handicap ? De nombreuses structures de proximité sont en mesure de vous apporter l'accompagnement dont vous avez besoin. Pour connaître vos contacts locaux, l'Agefiph, les Cap emploi, vos organisations patronales sauront vous orienter.

### Les bons contacts

**Les équipes dédiées de l'Agefiph**, pour un accompagnement global et personnalisé des employeurs privés sur tous les sujets : [jeunes.occitanie@agefiph.asso.fr](mailto:jeunes.occitanie@agefiph.asso.fr)

**Le réseau des Cap emploi** pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap : carte et coordonnées des Cap emploi sur [www.agefiph.fr/annuaire](http://www.agefiph.fr/annuaire)

**Les organisations patronales** qui soutiennent et accompagnent leurs entreprises adhérentes dans la mise en œuvre de politiques handicap.

**Medef** : [contact@medefoccitanie.com](mailto:contact@medefoccitanie.com) - 05 52 26 80 60

**CPME** : Bernard Rossa, Mission Handicap - [brossa@cpmeoccitanie.fr](mailto:brossa@cpmeoccitanie.fr) - 06 47 14 02 03  
**U2P** : [occitanie@u2p-france.fr](mailto:occitanie@u2p-france.fr) - 05 61 21 32 37

**Le FIPHPF**, l'acteur de référence de l'emploi public : [www.fiphfpf.fr](http://www.fiphfpf.fr)

**Les Centres de Gestion Départementaux** pour la fonction publique territoriale : voir l'annuaire du Handi-PACTE [www.handipacte-occitanie.org/annuaire/](http://www.handipacte-occitanie.org/annuaire/)

### Le «plus»

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie les modalités de réponse à l'OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés) : l'accueil de stagiaires et les périodes de mise en situation professionnelle deviennent une modalité à part entière de mise en œuvre de l'OETH au titre de l'emploi direct\*. Le plafond de 2 % de stagiaires accueillis au titre de l'obligation d'emploi est supprimé.

\*dispositions effectives en 2020

# Enrichissez votre stratégie RH !

Accueillir un jeune en situation de handicap, une opportunité pour...

Repérer de nouvelles compétences

Booster la cohésion d'équipe

Questionner vos process

- ✓ Périodes de mise en situation professionnelle
- ✓ Visites d'entreprises
- ✓ Découvertes métiers
- ✓ Stages
- ✓ Alternance
- ✓ Service civique

Rencontrez de nouveaux talents en répondant à votre obligation d'emploi

Tentez l'expérience avec nous !

Ils en parlent en vidéo !



Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

## Vous êtes intéressé.e ?

### Un accompagnement : pourquoi, comment ?

Vous souhaitez vous engager dans une démarche d'accueil de jeunes talents en situation de handicap ? De nombreuses structures de proximité sont en mesure de vous apporter l'accompagnement dont vous avez besoin. Pour connaître vos contacts locaux, l'Agefiph, le Cap emploi, vos organisations patronales sauront vous orienter.

### Les bons contacts

**Les équipes dédiées de l'Agefiph**, pour un accompagnement global et personnalisé des employeurs privés sur tous les sujets : [jeunes.occitanie@agefiph.asso.fr](mailto:jeunes.occitanie@agefiph.asso.fr)

**Le réseau des Cap emploi** pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap : carte et coordonnées des Cap emploi sur [www.agefiph.fr/annuaire](http://www.agefiph.fr/annuaire)

**Les organisations patronales** qui soutiennent et accompagnent leurs entreprises adhérentes dans la mise en œuvre de politiques handicap.

**Medef** : [contact@medefoccitanie.com](mailto:contact@medefoccitanie.com) - 05 52 26 80 60

**CPME** : Bernard Rossa, Mission Handicap - [brossa@cpmeoccitanie.fr](mailto:brossa@cpmeoccitanie.fr) - 06 47 14 02 03  
**U2P** : [occitanie@u2p-france.fr](mailto:occitanie@u2p-france.fr) - 05 61 21 32 37

**Le FIPHFP**, l'acteur de référence de l'emploi public : [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

**Les Centres de Gestion Départementaux** pour la fonction publique territoriale : voir l'annuaire du Handi-PACTE [www.handipacte-occitanie.org/annuaire/](http://www.handipacte-occitanie.org/annuaire/)

### Le « plus »

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie les modalités de réponse à l'OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés) : l'accueil de stagiaires et les périodes de mise en situation professionnelle deviennent une modalité à part entière de mise en œuvre de l'OETH au titre de l'emploi direct\*. Le plafond de 2 % de stagiaires accueillis au titre de l'obligation d'emploi est supprimé.

\*dispositions effectives en 2020